



ENTRE DEUX LACS

**Commission sociale régionale**  
Grand'Rue 28 • CP 148 • 2072 Saint-Blaise

## Rapport de gestion 2015

### Service Social Régional de l'Entre-Deux-Lacs (SSREDL)

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie à 7 reprises durant cette année 2015. La CSR est représentée par :

- le/la conseiller-ère communal-e en charge du dicastère concerné de chaque localité,
- l'administrateur communal de Saint-Blaise
- les assistants sociaux (AS) du SSREDL
- une représentante du guichet ACCORD et une autre de l'agence AVS/AI
- le représentant de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

Ces séances se déroulent en trois parties:

- La première partie est prévue pour la présentation par les assistantes sociales (AS), de l'état de situation des dossiers ouverts et fermés.
- La deuxième partie se déroule avec un/e seul/e délégué/e des AS. Le but consiste à clarifier certaines procédures et à discuter de dossiers problématiques.
- Lors de la troisième partie, seuls les membres de la CSR et l'administrateur communal sont présents. Elle permet de régler les éventuelles problématiques liées à l'administration et au personnel et à la Présidente de faire un retour des séances la CDC social et de la Facture sociale.

Durant l'année 2015, nous avons recensé 213 ouvertures (190 en 2014) de dossiers et 143 fermetures (124 en 2014) sur l'ensemble de l'Entre-deux-Lacs (chiffres ne correspondant pas au nombre total de dossiers actifs, voir pour cela le tableau ci-dessous).

Dans sa séance du 16 avril 2015 (voir PV N° 4), la CSR a accepté la proposition de la Présidente s'agissant de la périodicité des séances plénières. En effet, la CSR a pris la décision de se réunir tous les deux mois et non plus mensuellement comme il en est mentionné à l'art. 2 du règlement de fonctionnement.

Lors de séances de la CDC-social, il est apparu que le SSREDL n'avait pas de moyens pour la réinsertion professionnelle de ses bénéficiaires, contrairement à d'autres SSR, ce qui crée une iniquité de traitement. La Présidente a proposé aux membres de la CSR une présentation des prestations proposées par la cellule d'insertion professionnelle de la Ville de Neuchâtel. Vu la pertinence du travail accompli, il a été décidé en séance du 19 novembre

2015 (PV no 7), à l'unanimité, de conclure une convention de collaboration pour une vingtaine de bénéficiaires. Un point de situation est d'ores et déjà agendé le 3 juin prochain.

Pour rappel, la répartition des coûts du SSREDL est calculée à 50% au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2015 et à 50% au prorata du nombre de dossiers reconnus par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) au 31 décembre 2015.

**Tableau du nombre d'habitants et de dossiers au 31.12.2015 :**

Population et dossiers au 31.12.2015		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'279	91
Hauterive	2'626	73
La Tène	4'920	138
Le Landeron	4'500	134
Cressier	1'906	53
Cornaux	1'588	39
Lignièrès	948	21
Enges	279	2
<b>Total</b>	<b>20'046</b>	<b>551</b>

**Tableau du personnel (évolution):**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	EPT	EPT (*)	EPT (**)	EPT	EPT(***)	EPT(****)	EPT(*****)
Assistantes sociales	1.8	1.8	2	3.2	3.3	4.0	4.0
Personnel administratif	1.5	1.5	1.9	2.3	2.3	2.3	2.3
<b>Total</b>	<b>3.3</b>	<b>3.3</b>	<b>3.9</b>	<b>5.5</b>	<b>5.6</b>	<b>6.3</b>	<b>6.3</b>
<b>EPT = équivalent plein temps</b>							
(*)	dès 2010; augmentation du taux d'activité de Mmes Chivu (+0.2, AS) et Häusler (+0.4, Adm.)						
(**)	dès 2011; engagements de Mmes Jeannet Simonet (+0.5, AS) et Moos (+0.4, Adm.) et de M. Ducommun (+ 0.7, AS).						
(***)	dès 2013, augmentation de 0.1 EPT accordée par la CSR (engagement de Mme Haas à 80% en lieu et place de M. Luc Ducommun à 70%, démissionnaire).						
(****)	dès 2014, augmentation de 0.2 EPT accordée par la CSR (augmentation du taux d'activité de Mme Haas de 20%, passe à 100%). Dès décembre 2014, engagement de M. Achille Beetschen AS 50% (PV CSR N° 9 point 2). La cause provient de l'accroissement constant du nombre de dossiers (PV CSR N°3 point 5).						
(*****)	dès 2015, démission de Mme Nathalie Jeannet Simonet remplacée par Mme Jaquet Perrot Silvia à 50%.						

Jusqu'à fin 2014 et en application des articles 65 et 66 de la loi de l'action sociale (LASoc), les frais de personnel des services sociaux sont supportés à raison de 60% par l'ensemble des communes et de 40% par l'Etat. Cette répartition par habitant implique une solidarité intercommunale. Dans le cadre du SSREDL, nous devons verser un montant en couverture d'une partie des frais des autres services sociaux selon les décomptes des frais de personnel. Dès 2015, la nouvelle répartition attribue 60% des charges à l'Etat et 40% aux communes.

Il est à noter que selon la dotation en personnel (498% pour AS et 349% pour administration, état au 1<sup>er</sup> janvier 2016), calculée par le Canton, nous sommes en dessous du maximum reconnu aussi bien pour les AS que pour les postes administratifs.

#### Diverses explications sur les comptes 2015 :

- 301.00 Traitements du personnel : Augmentation due à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice administrative pour palier à l'absence de longue durée d'une collaboratrice au bénéfice de l'assurance invalidité dès octobre 2016. Le salaire de cette dernière est remboursé par notre assurance à hauteur de CHF 83'431.80, voir compte no GSR585.436.01.
- 309.00 Autres charges du perso. : Annonce pour le recrutement d'un(e) responsable du GSR.
- 310.00 Fournitures de bureau : Divers achats pour archives (boîtes, dossiers).
- 310.02 Photocopies : Diminution sensible de ce poste de charges grâce au nouveau contrat, en vigueur dès 2015 avec effet complet.
- 311.00 Achat mob., mat., mach. : Frais liés à la création d'un nouveau bureau, passés par le compte de fonctionnement, selon accord de la CSR. (Peinture, cloison vitrée, mobilier, équipement informatique).
- 436.01 Alloc. pertes gains : Rétrocession suite à la maladie de longue durée d'une collaboratrice administrative.

## AGENCE REGIONALE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS

### COMPTES DE L'EXERCICE 2015 – COMMENTAIRES

Les frais sont répartis à raison de 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre.

Population et dossiers au 31.12.2015		
Communes	Population	dossiers
Saint-Blaise	3'279	84
Hauterive	2'626	124
La Tène	4'920	182
Le Landeron	4'500	197
Cressier	1'906	52
Cornaux	1'588	42
Lignièrès	948	21
Enges	279	4
<b>Totaux</b>	<b>19'859</b>	<b>706</b>

Le calcul des traitements a été effectué selon la politique salariale appliquée par l'Etat.

L'allocation de renchérissement a été calculée à 9,80 % (2014 : 9.30 %)

Le personnel est composé d'une personne à plein temps et d'une autre à temps partiel, soit 1.4 poste de travail.

#### **Diverses explications sur les comptes 2015 :**

310.02 Photocopies :                      Forte augmentation liée à l'application des normes d'impression en couleurs.

## **GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le GSR-EDL s'est agrandi d'un guichet qui vise à coordonner et à harmoniser les prestations sociales entre elles. Le Canton de Neuchâtel a ouvert huit guichets sociaux régionaux répartis sur l'ensemble du territoire.

En 2015, nous avons vécu le départ d'une collaboratrice remplacée par deux nouvelles collègues, qui se partagent le taux laissé vacant. La troisième collaboratrice en a profité pour baisser son taux de 10%. Elles se partagent ainsi 1.6 EPT.

En comparaison de l'année 2014 (première année d'activité du guichet Accord), il s'avère que :

- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2014 : 889
- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2015 : 923

Toutes les DPS n'aboutissent pas à une prestation. En effet, certaines DPS sont clôturées car les éventuels bénéficiaires ne se rendent pas au guichet pour compléter leur dossier personnel ou d'autres, après analyse, ne sont tout simplement pas recevables car les critères ne sont pas remplis.

L'ensemble des services prestataires travaille pour améliorer encore davantage le logiciel. Un groupe de travail planche sur ces questions pour simplifier respectivement améliorer les procédures.

Le GSR-EDL est doté de 1.6 EPT et l'ensemble du personnel reste sous pression de par les nombreuses demandes.

Population et dossiers au 31.12.2015		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'279	91
Hauterive	2'626	73
La Tène	4'920	138
Le Landeron	4'500	134
Cressier	1'906	53
Cornaux	1'588	39
Lignièrès	948	21
Enges	279	2
<b>Total</b>	<b>20'046</b>	<b>551</b>

**Diverses explications sur les comptes 2015 :**

- 300.00 Traitements du personnel : Diminution malgré l'augmentation du nombre d'EPT de 1,5 à 1,6. Engagement d'une collaboratrice moins expérimentée.
- 303.00 Charges sociales : Diminution liée au départ d'une collaboratrice percevant des allocations familiales.
- 310.02 Photocopies : Augmentation liée à l'application des normes d'impression en couleurs.

Saint-Blaise, le 22 février 2016

Commune de Saint-Blaise

L'administrateur

L'administrateur adjoint

Y. Ehret

M. Chauvy